



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°141

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 22 OCTOBRE 2015

MASCARADE DE NEGOCIATION DANS LA PLASTURGIE

Ce jeudi 15 octobre 2015 s'est tenue la deuxième réunion de négociation des salaires minima 2015 ainsi que l'ultime et dernière réunion de négociation relative à la reconnaissance des CQP dans la classification.

Lors de cette Commission Mixte Paritaire du 15 octobre dernier, nous avons été les témoins écoeurés par cette boulimie patronale qui, encore affamée malgré le gavage d'aides et d'exonérations (CICE, Pacte de Responsabilité, exonérations Fillon...) grassement offerts par l'état et financés par nos soins, en redemande jusqu'à l'indigestion, ne laissant rien pour les salariés.

La Fédération de la Plasturgie a montré son vrai visage, celui que nous avons connu il y a quelques années au moment des plus vives tensions, celui d'un patronat dur, celui de la méprise et du dédain.

Reconnaissance des CQP

Malgré les nombreux groupes de travail additionnés aux trois réunions précédentes, la Chambre Patronale de la Plasturgie a clos la négociation en ignorant totalement nos revendications.

Comme expliqué dans la circulaire 140 du 16 septembre 2015, nous n'étions pas optimistes sur la conclusion de cette négociation mais nous étions loin d'imaginer un tel fiasco suite à l'engagement pris dans l'accord de formation professionnel.

Pour FORCE OUVRIERE, il n'est pas question de signer un quelconque avenant pour reconnaître dans la classification des CQP au rabais.

Même si nous ne demandons pas un coefficient en face de chaque CQP, nous souhaitons qu'ils soient mieux classés qu'à aujourd'hui avec prises en compte des critères prépondérants, ce que la Chambre Patronale a refusé.





Si cet avenant à l'accord classification du 16 décembre 2004 et l'accord formation du 25 mars 2015 venait à être signé (ce qui semble inimaginable par les non signataires de l'accord d'origine et laisse l'inévitable CFDT comme signataire possible), FORCE OUVRIERE ferait valoir son droit d'opposition.

Salaires

La Chambre Patronale de la Plasturgie, se réfugiant derrière l'inflation et l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier encore inconnue, a fait une historique proposition de revalorisation des minima de branche de 0% !

Toujours dans une attitude que nous considérons comme provocatrice, ces représentants du MEDEF et CGPME, ont également proposé la négociation d'un accord relatif à la mise en place de Plan d'Épargne d'Entreprise ou Inter-entreprises, conscients de notre opposition à ce substitut salarial exonéré de toute cotisation.

Comme cela ne suffisait pas, la Fédération de la Plasturgie a même proposé l'instauration de prime annuelle avec calcul de Rémunération Annuelle Garantie (RAG).

Face à cette attaque, FORCE OUVRIERE a demandé une suspension de séance afin d'annoncer haut et fort aux autres Organisations Syndicales de Salariés qu'il n'était pas question de brader les salaires dans la Plasturgie et que ce sujet devenait prioritaire et qu'il fallait arrêter de se faire balader entre les groupes de travail et autres sujets.

- ◆ Même si cette position a semblé être partagée, nous constaterons lors de la CMP du 10 décembre 2015 quels seront ceux qui auront le courage de faire face et s'opposer à une nouvelle politique salariale dans la Plasturgie.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>